

**Département de la  
CORREZE****Commune de  
SEILHAC**

Nombre de Membres :

**En exercice : 18**

**Présents : 15**

**Votants : 17**

**Délibération N° 006-2024**

**VOTE DU COMPTE  
ADMINISTRATIF  
BUDGET PRINCIPAL****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le huit du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de M. LEYRIS Jean-Michel, 1<sup>er</sup> adjoint

**Date de convocation du Conseil** : le 02 février 2024

**Présents :**

MM CHAMBRAS, FOURCHES, LEYRIS, MANCI, MAZEAUD, ORLIANGES, RHODES, VILLETTE  
Mmes BOUDRIE, CERTAIN, CLEDIERE, MARLINGE, NOEL, VERDEYME, VILLATOUX

**Absents excusés :**

Mme CROUZETTE (procuration à M. LEYRIS)  
Mme POUGET (procuration à M. ORLIANGES)

**Secrétaire de Séance** : Mme VERDEYME Josette

Le Conseil Municipal,

- Après présentation et explication du compte
- Après que le Maire ait quitté la séance pour permettre la délibération sur le Compte Administratif,
- Considérant que le Maire a normalement administré dans le cours de l'année 2023 les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que des dépenses justifiées ou utiles,
- Considérant que le compte administratif du budget principal est conforme au compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Tulle
  
- Procède au règlement définitif du budget 2023,
- Approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.
- Arrête à la somme de 18 653,20€ le montant des dépenses d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2024 (budget principal)
- Arrête à la somme de 75 823,40€ le montant des recettes d'investissement correspondant aux restes à réaliser à reporter au budgets primitif 2024 (budget principal)
- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits acquittés.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.  
Le maire, Marc Géraudie.**